



LUDORIUM

GESTION LOCATIVE : LE BAIL D'HABITATION & OBLIGATIONS DU PROFESSIONNEL



DURÉE

14 Heures (2 jours)



LIEU

Sur site ou en centre de formation



PUBLIC

Tout professionnel exerçant une activité immobilière. (Agent immobilier, négociateur, mandataires...)-

Accessible aux personnes en situation de handicap



TARIF

Sur devis, selon les modalités de prise en charge et options supplémentaires



Prérequis

Connaissances de base en matière de réglementation immobilière, évaluées à partir du test de positionnement.

Modalités d'accès

Entretien téléphonique
Recueil de besoin
Contractualisation
Test de positionnement

Délais d'accès

1 semaine en amont du démarrage de la formation

Méthodes pédagogiques

Utilisation de pédagogies actives et innovantes



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Maîtriser les fondamentaux du droit de la location et de la gestion locative

Gérer la location dans le respect de la loi du 6 juillet 1989 à jour de la loi ALUR



CONTENU DE LA FORMATION (1/2)

LE MANDAT DE GESTION :

Formalisme du mandat, règles générales, règles spéciales : mandat écrit, mentions obligatoires, obligations des parties, obligations de l'agent immobilier, obligations du client

Extinction du mandat :

LA LOI DU 6 JUILLET 1989 DEPUIS LA LOI ALUR

Le champ d'application de la loi, caractère d'Ordre Public de la Loi

CHOIX DU LOCATAIRE ET FORMATION DU CONTRAT :

Le choix de la candidature : Les interdictions légales ; la discrimination



CONTENU DE LA FORMATION (2/2)

Contrat : mentions obligatoires - mentions facultatives - mentions interdites
Les annexes obligatoires § Durée du bail initial principe / exceptions
Caractéristiques du dépôt de garantie, des cautions et des systèmes de garantie locative

GESTION COURANTE DU CONTRAT DE LOCATION :

Le loyer : Principe de libre fixation du loyer/ exception issu du décret de blocage de loyers ; variation du loyer, les charges : les charges récupérables ; action en paiement des charges, participation financière aux travaux

LA FIN DU CONTRAT DE BAIL :

Les différents types de congés: Congé par le bailleur et le droit de préemption du locataire, le congé délivré par le locataire, la résiliation du bail, la reconduction et le transfert de bail

LE CONTENTIEUX DU BAIL DEPUIS LA LOI ELAN :

Présentation de la CDC
Le règlement des litiges par le juge de proximité



ORGANISATION DE LA FORMATION

Équipe pédagogique

Consultant technique

Moyens pédagogiques et techniques

Support informatique

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

QCM

Modalités d'évaluation

Questionnaire de positionnement
Questionnaire des acquis avant et après la formation
Questionnaire satisfaction à chaud
Questionnaire à froid à 3 mois
Feuille de présence

CONTACT

Vous avez un handicap et la salle n'est pas adaptée ?
Merci de contacter le responsable handicap

Kévin MELIDOR-FUXIS - 06.74.82.82.45

Contact@ludorium-cfa.com

Ludorium Formation CFA - 2 Rue Odette 13015 Marseille



LUDORIUM